

Coronavirus : L'entreprise héraultaise Bio-UV a créé un système de désinfection par ultraviolets

CORONAVIRUS La société Bio-UV, basée à Lunel, espère mettre sur le marché à la fin du mois de mai un produit permettant de supprimer bactéries et virus sur des surfaces, sans produit chimique

Jérôme Diesnis | 🕒 Publié le 23/04/20 à 12h25 — Mis à jour le 23/04/20 à 13h43



L'atelier de Bio-UV, l'entreprise basée à Lunel, dans l'Hérault. — Jérôme Diesnis / Agence Maxele Presse

- L'entreprise basée à Lunel est une référence européenne du traitement de l'eau par ultraviolets.
- Elle a créé un système baptisé Bio-Scan, permettant de désinfecter les surfaces de bactéries et virus, notamment le SARS-CoV-2 à l'origine du coronavirus. Il sera utilisable pour nettoyer des surfaces, mais en aucun cas directement sur la peau.
- Après des résultats concluants, le produit est en phase de tests par des laboratoires indépendants afin d'obtenir la norme CE. Il pourrait être commercialisé dès la fin mai à l'intention, dans un premier temps, des établissements médicaux, paramédicaux et médico-sociaux.

Les tests finaux sont actuellement effectués en laboratoire indépendant pour obtenir les normes internationales essentielles avant la commercialisation de Bio-Scan. Ce système créé par la société héraultaise [Bio-UV](#)

(<https://www.bio-uv.com/>) doit permettre de désinfecter tous types de surfaces en quelques secondes, y compris celles potentiellement contaminées par le **coronavirus** (<https://www.20minutes.fr/dossier/coronavirus>).

« On est extrêmement confiants. Tous les tests que nous avons effectués de notre côté sont excellents. Notre système peut désinfecter et éliminer 99,9 % des virus et bactéries. Dont le SARS-CoV-2, le virus à l'origine du coronavirus », explique Benoît Gillmann, le fondateur et patron de Bio-UV. « Cette semaine, un premier laboratoire indépendant mène les tests traditionnellement effectués avant la commercialisation d'un produit. La semaine suivante, un second laboratoire va le tester spécifiquement sur le Covid-19 ».

Numéro un européen du traitement d'eau des piscines

Sa société basée à Lunel a été créée en 2000. Elle s'est spécialisée dans le traitement et la désinfection de l'eau par procédé ultraviolet. Avec succès. Avec un chiffre d'affaires estimé à **35 millions d'euros** (<https://www.boursedirect.fr/fr/actualites/categorie/chiffre-d-affaires/bio-uv-63-de-croissance-en-2019-boursier-576e3200cd1bb2fa4a648cef16343a8f7bbb7b4a>) en 2020, Bio-UV est devenu le numéro un européen du traitement de l'eau des piscines résidentielles par UV. Et la référence, à l'échelle publique et semi-publique, de la déchloration en bassin collectif.

L'entreprise emploie 80 salariés dans **l'Hérault** (<https://www.20minutes.fr/societe/herault/>) et 35 dans une filiale en Ecosse. Elle est également présente sur les marchés mondiaux de l'eau potable, la réutilisation des eaux usées ou le traitement des eaux de ballast des navires.

Première cible : les services médicaux et paramédicaux

« J'ai demandé à mon service recherche et développement de développer un système de désinfection des surfaces par UV-C, simple, rapide, efficace, ergonomique et pratique », reprend Benoît Gillmann. Le prototype actuellement testé est compact. Il mesure 50 cm sur 10 cm de largeur. « Il suffit de balayer une surface pendant cinq à huit secondes selon les surfaces et en quelques secondes les virus et bactéries sont neutralisés, précise le fondateur de Bio-UV. Avec la technologie par UV-C, il n'y a absolument aucun produit chimique, aucune réaction chimique néfaste pour la santé. Son utilisation doit être facile d'utilisation, y compris par les agents d'entretien ». Les UV-C sont en revanche dangereux pour la peau : « On fournira les gants et le masque de protection avec la machine »

Si son efficacité est confirmée par les tests indépendants, ce procédé doit permettre dans un premier temps de nettoyer les surfaces (lits, tables d'auscultation, salles d'attente, espaces collectifs) de l'univers médical, paramédical et médico-social, tels les Ehpad. « Ensuite on pourra envisager une commercialisation plus large auprès des professionnels œuvrant dans la désinfection des transports en commun, des établissements scolaires, du mobilier urbain... », reprend le chef d'entreprise.

Fabriqué en France dans l'usine de Lunel

L'entreprise pascalune connaît une activité industrielle en hausse constante depuis plusieurs années et une hausse de son **chiffre d'affaires** (<https://www.societe.com/societe/bio-uv-431616234.html>) de 63 % en 2019.

Elle peut être en mesure de commercialiser – si les normes sont délivrées comme espérées pour obtenir le marquage CE – son système dès la fin du mois de mai. « Dans un premier temps dans notre usine à Lunel, ensuite, si les commandes sont au rendez-vous, on s'appuiera sur des sous-traitants locaux », conclut Benoît Gillmann.

SOCIÉTÉ

Coronavirus dans l'Aude : Il marche à moins d'un kilomètre de sa voiture, se perd, mobilise gendarmes et CRS et conteste son PV

SOCIÉTÉ

Coronavirus dans le Gard : Sur les routes désertes, les très grands excès de vitesse en forte hausse